



# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Que le Conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk adoptera lors de la séance ordinaire du lundi 12 septembre 2016 à 20h00, à la salle du Conseil au 299 route des Cantons à St-Émile-de-Suffolk, le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Que le projet de règlement numéro 16-340 a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2016

Et qu'un avis de motion a été préalablement donné le 11 juillet 2016.

Le projet de règlement ajoute l'article 6.7 et a pour objet d'interdire à tout employé municipal de divulgué des informations lors d'une activité de financement, sauf si une décision finale a déjà été prise.

Le règlement 16-340 peut être consulté au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture régulière.

**DONNÉ à St-Émile-de-Suffolk, ce 10 août 2016**

Sylvie Désilets  
Directrice générale/secrétaire trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (L.R.Q., c. C-27.1, a. 420)**

*Je, soussignée, résidant à St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, soit le bureau de poste et l'hôtel de ville, entre 14h et 15h, ce 10 août 2016.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 août 2016*

Sylvie Désilets,  
Directrice générale/secrétaire trésorière